CONVOCATION

Les Sociétaires de la SICA S.A. EUREA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le :

VENDREDI 4 DECEMBRE 2026 à 10 Heures au Centre de congrès « Les Forézziales » 54 Rue Philibert Gary - 42210 MONTROND-LES-BAINS

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes annuels établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2026,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2026 et quitus aux administrateurs,
- Constatation de la variation du capital social,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Indemnité compensatrice aux Administrateurs,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Julien DELHEUR, Didier CHAPEL, Cédric LAREURE, Didier MARTEL, et Madame Laurence DESPINASSE,
- Non-renouvellement des mandats d'administrateurs de GROUPAMA RHONE ALPES et de Monsieur Thierry CHALENDARD,
- Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2026 établi par le Conseil d'Administration, incluant la déclaration de performance extra-financière,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2026,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2026,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les Sociétaires pourront prendre connaissance, au siège social, des documents prévus par la législation.

CHARCUTERIE CHAZAL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
Siège social : 31 Hameau des Pierres TRELINS (42130)
453 880 643 RCS ST ETIENNE

Dissolution

Aux termes de décisions extraordinaires en date du 28/10/2026, Monsieur Stéphane CHAZAL, Gérant et associé unique, demeurant à MARCOUX (42130) 725 Route des Trois Noyers, a décidé la dissolution anticipée de la société à date du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et légales. Il s'est nommé comme Liquidateur ; cette nomination ayant mis fin aux fonctions de la gérance et a fixé le siège de la liquidation à son domicile sus indiqué.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de ST ETIENNE.

Pour avis,
Le Liquidateur.

ROCOLEPER

Société par actions simplifiée
au capital de 3 150 001 €
Siège social : CHIRASSIMONT (Loire)
64 Rue Renaud
R.C.S. : ROANNE 899 654 602

Transfert du siège social

L'A.G.E. du 5 novembre 2026 a décidé de transférer le siège social à PERREUX (Loire) 66 Route des Granges Fleuries, et ce avec effet au 5 novembre 2026.

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. : ROANNE

Le Président

GODET TERRASSEMENT SERVICES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
Siège social : 10 Chemin de la Varinière SAINT-CHAMOND (42400)
903 746 980 RCS ST ETIENNE

Transfert du siège social

D'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 30/10/2026, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du même jour, de ST CHAMOND (42400) 10 Chemin de la Varinière, à MONISTROL SUR LOIRE (43120), 8 rue du Commerce.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au GTC de ST ETIENNE pour radiation et au GTC de LE PUY EN VELAY pour immatriculation.

Pour avis.

SAS METHA SERMAGES

au capital de 12.000 €
1230 Chemin des Sermages - 42210 SAINT-CYR-LES-VIGNES
799 570 338 RCS ST-ETIENNE

Modification des dirigeants

Suivant délibération en date du 01/11/2026, de l'AGE de la « SAS METHA SERMAGES », la société a pris acte de :

- la modification de l'objet social, dorénavant le suivant : La production d'énergie par méthanisation ; Travaux agricoles et ruraux ; La production d'électricité de toutes origines, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage industriel, commercial, agricole ; Toutes prestations de services d'élevage, toutes prestations administratives,
- la démission des fonctions de Président de Mme Virginie VIAL à compter du 31/10/2026 à 24h et nommé M. Charles GIRAUD : 1441 Chemin des Sermages - 42210 ST-ANDRE-LE-PUY en tant que nouveau Président de la société à la même date.

Mention en sera faite au RCS de ST-ETIENNE.

DGA INDUSTRIE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SASU " DGA Industrie ",

Capital de 20 000 €, divisé en 20 000 actions - apport en numéraire

Siège social : SAINT HEAND (Loire), Parc d'activité du Malval – 17 rue des Techniques

Objet social : Les activités de direction de gestion, de coordination, de contrôle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ; L'animation de ses participations par la définition seule et exclusivement de la politique du groupe imposée aux filiales ; La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; Toutes activités accessoires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S..

AGREMENT DES CESSIONS D'ACTIONS : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : M. Gaëtan D'ANGELO, demeurant à SAINT HEAND (Loire), 31 Rue de Lyon.

Dépôt légal : RCS : SAINT ETIENNE.

POUR AVIS

Par arrêté ministériel du 28 décembre 2025, le tarif annuel 2026 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,189 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

SCI POUJOL

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 209 Route du Bessay 38620 MONTFERRAT
343 848 800 R.C.S. VIENNE

Modifications

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2026, les associés ont décidé :

- de transférer le siège social du 209 route du Bessay, 38620 Montferrat, à Le Delta, 1 allée de l'Électronique, 42000 Saint-Etienne.
- de porter le capital social de 1 524,49 euros à 3 000 euros par incorporation de réserves.
- de transformer la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.
- de modifier la dénomination sociale, qui devient : VIVO.
- de modifier l'objet social, l'ancien objet (l'achat, la location, l'administration et l'exploitation d'un ensemble immobilier sis 11 avenue Paul Verlaine à Grenoble et d'un ensemble immobilier sis 5 et 7 place Charlie Chaplin à Bourgoin-Jallieu) étant remplacé par le suivant : dans le cadre de la gestion patrimoniale civile, la propriété et la gestion de biens immobiliers et leur exploitation par bail, meublé ou non, la propriété, l'acquisition et la gestion de titres, valeurs mobilières et autres instruments financiers, et toutes opérations financières contribuant à la réalisation de cet objet.

Les fonctions de gérant de Monsieur Michel VILAIN ont pris fin du fait de la transformation de la société.

Sous la nouvelle forme, ont été nommés : Présidente, Madame Hélène VILAIN, demeurant 29 Chemin des Fermes, 42480 La Fouillouse ; Directeur général, Monsieur Rudy VOGEL, demeurant 29 Chemin des Fermes, 42480 La Fouillouse.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Toute transmission d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés, excepté les transmissions consenties entre associés et les transmissions au profit d'un ou des descendants en ligne directe au premier degré d'un associé.

Durée : jusqu'au 28 février 2087.

Date d'ouverture de l'exercice social : 1er août.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Vienne et immatriculée à celui de Saint-Etienne.

Pour avis,
la Présidente.

HOLDING BERTHOLET

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à LA FOUILLOUSE (Loire), du 05/11/2026, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « Holding BERTHOLET ».

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 804 Allée des Perrotins - 42480 LA FOUILLOUSE.

Objet : La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; à cet effet, la souscription ou l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales et obligations convertibles et généralement de toutes valeurs mobilières qui représentent ou ont vocation de représenter ou encore, donnent le droit à attribution ou à souscription de titre représentant une quote part du capital social de ces entreprises et sociétés ; La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; notamment en investissements destinés aux filiales .

Date de clôture de l'exercice social : 31 mars.

Capital : 500.000 Euros.

Durée : 99 ans.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom ; il a le droit de voter sauf disposition contraire prévue par le code de commerce.

Direction et administration de la société :

Président : M. Bruno BERTHOLET : 551 Allée de la Pierre Blanche - 42480 LA FOUILLOUSE.

Directeurs Généraux : M. Rémy BERTHOLET : 689 Allée de la Pierre Blanche - 42480 LA FOUILLOUSE et M. Hervé BERTHOLET : Le Pêcher de la Calle - 42480 LA FOUILLOUSE.

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE (Loire).

CHRONIQUE JURIDIQUE /

Intrusion dans une parcelle agricole

Les agriculteurs sont régulièrement victimes d'intrusions, de vols et de dégradations sur leurs parcelles. Le droit de propriété (art. 544 du Code civil) leur permet d'en interdire l'accès, mais la simple intrusion sur un terrain agricole n'a longtemps constitué aucune infraction pénale.

La violation de domicile (art. 226-4 du Code pénal) ne s'applique qu'aux lieux d'habitation et à leurs dépendances immédiates. Une parcelle agricole, même clôturée, n'est donc pas protégée par ce délit.

Depuis la loi du 2 février 2023, complétée par la loi du 27 juillet 2023, une nouvelle infraction a été créée : l'article 226-4-3 du Code pénal sanctionne désormais l'intrusion sans autorisation dans une propriété privée non bâtie, rurale ou forestière, à condition que son caractère privé soit clairement matérialisé (clôture, panneaux...). Il s'agit d'une contravention de 4e classe, punie d'une amende pouvant atteindre 750 euros.

Si l'intrusion s'accompagne d'un vol (art. 311-1) ou de dégradations (art. 322-1), des poursuites pénales sont possibles. L'escalade d'une clôture n'est pas un délit en soi, mais peut aggraver une infraction. Toute atteinte à la clôture peut également être qualifiée de dégradation.

Le propriétaire ne peut pas se faire justice lui-même. En cas de dommage, il doit prévenir la gendarmerie, conserver des preuves et déposer plainte. Il peut aussi se constituer partie civile pour obtenir réparation.

En pratique, la signalisation claire du caractère privé de la parcelle est désormais essentielle pour permettre l'application de l'article 226-4-3. La réactivité, la conservation des preuves et le dépôt rapide d'une plainte restent les moyens les plus efficaces d'obtenir une réponse judiciaire adaptée.■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3, L 143-7-2 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, substitution ou échange tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 43 26 0246 01 : superficie totale : 46 ha 72 a 28 ca dont 39 ha 29 a 18 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : LA VERSANNE (17 ha 44 a 60 ca) - 'LES PIONNES' : B-258. SAINT-GENEST-MALIFAUX (18 ha 10 a 68 ca) - 'BOIS DE MERLON' : AS-23 - 'CHANTEMERLE' : BZ-103-105 - 'FARONDE' : BZ-13. SAINT-JUST-MALMONT (11 ha 17 a 00 ca) - 'FONTRIAL' : A-321-322-323 - 'LES CHAMPS' : A-293-294-312 - 'LES CHAUX' : B-54-55-56 - 'LES SOUCHES' : B-667-668. Zonage : SAINT-GENEST-MALIFAUX : N, A - LA VERSANNE : N - SAINT-JUST-MALMONT : N, A. Occupation : Occupée pour partie

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **28/11/2026** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer https://**www.safer-aura.fr**, soit par mail à direction43@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 1 rue Francisque Enjolras 43750 VALS PRES LE PUY - Tél. 04 71 02 30 55 ou auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON.

AS 42 26 0189 01 : superficie totale : 4 ha 33 a 01 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-HEAND (4 ha 33 a 01 ca) - 'SAINT HEAND' : AL-15-16-19-21-22-23. Zonage : N, A. Occupation : Libre

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **28/11/2026** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer https://**www.safer-aura.fr,** soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Tél. 04 77 91 14 20 ou auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

EARL DE THORIERE

au capital de 7.500 €
"La Grenouillère" - 42370 RENAISON
480 861 129 R.C.S. ROANNE

TRANSFORMATION

Suivant délibération en date du 01/11/2026, de l'AGE de l'EARL de THORIERE, les associés ont transformé l'EARL en SCEA, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SCEA DE THORIERE »

Capital Social : 7.500 €.

Siège Social : 930, Route des Martins - 42640 ST-FORGEUX-LESPINASSE.

Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles, au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Alexandre MIVIERE : 335 Route des Grillets - 42820 AMBIERLE.

RYTOSAMA

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la société « RYTOSAMA »

S.C.I. au capital de 1 000 € (apports en numéraires)

Siège social : SAINT-CHAMOND (Loire), 6 Impasse du Gazomètre

Objet social : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location, le prêt à usage, de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement

Durée : 99 ans

Gérants : Monsieur José DO NASCIMENTO, demeurant à SAINT-CHAMOND (Loire), 6 Impasse du Gazomètre et Madame Lucia DO NASCIMENTO demeurant à SAINT-CHAMOND (Loire), 6 Impasse du Gazomètre

R.C.S. ET DEPOT: SAINT ETIENNE.

L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE,